

INTERPELLATION URGENTE

Que compte faire la municipalité pour empêcher la mise à la rue de familles et d'enfants scolarisés à Lausanne ?

Au moment où la présente interpellation est déposée, les 80 habitant·e·s du bâtiment sis rue de la Borde 47, propriété de la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) sont passibles d'expulsion. Parmi elles et eux, une quinzaine de mineur·e·s, dont plusieurs sont scolarisé·e·s à Lausanne. Également, des personnes souffrant d'importants problèmes de santé. Ils et elles viendront ainsi grossir la population qui passe ses nuits dans les rues de la capitale vaudoise.

Pourtant, force est de constater que l'immeuble de la Borde 47 répond à un besoin vital d'hébergement pour ces personnes en situation de précarité. Les dispositions actuellement mis en place par les autorités communales et cantonales ne sont pas en mesure d'y répondre. À ce propos, les soussigné·e·s se demandent si le nouveau dispositif d'hébergement d'urgence prévu par la Municipalité de Lausanne, en principe annualisé, pourra compenser les évidents manques actuels.

Alors même que ce nouveau dispositif s'apprête à être soumis au vote du Conseil communal – ou viendra de l'être – le cas exposé est emblématique des carences persistantes dans la politique du logement à bas seuil de la capitale vaudoise. L'affirmation selon laquelle ledit dispositif permettrait de réduire la quantité de personnes contraintes à dormir dehors prend un goût des plus amères, au moment où des familles entières se retrouvent sans garanties d'un abri sûr, et où des enfants scolarisés risquent de ne pas pouvoir finir leur année scolaire dans des conditions acceptables. Il y a fort à parier que ces personnes viennent grossir encore le nombre de celles qui se voient refuser un abri à Lausanne.

Notons enfin que, contrairement aux idées reçues sur la communauté à laquelle appartiennent la plupart des habitant·e·s de l'immeuble de la Borde 47, une large partie d'entre elles et eux sont sédentaires et travaillent à Lausanne. En plus de la déscolarisation des enfants, une expulsion pourrait avoir des conséquences graves sur leur situation socio-professionnelle.

C'est la raison pour laquelle les soussigné-e-s sont très préoccupés par la situation des personnes habitant l'immeuble de la Borde 47 et souhaitent interroger la Municipalité sur les mesures qu'elle compte entreprendre pour apporter son aide concrète aux personnes concernées.

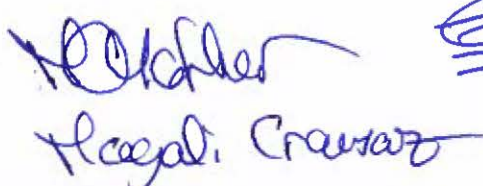
Questions :

- 1) La Municipalité a-t-elle entrepris des démarches auprès de la SCHL pour permettre le maintien des personnes résidant dans l'immeuble de la Borde 47 ? Si oui, de quelle manière et, si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- 2) La Municipalité entreprend-elle des démarches pour permettre le relogement des familles sur le sol lausannois ? Si oui, lesquelles et, si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- 3) En particulier, la Municipalité envisage-t-elle de mettre à la disposition des familles qui devront quitter la Borde 47, des chambres d'hôtels à tarif conventionné, à condition qu'aucune solution plus pérenne ne soit trouvée ?
- 4) Quelle est la situation des enfants vivant sous ce toit et quel sera l'impact d'une expulsion pour leur développement et leur parcours ? La Municipalité compte-t-elle, entre autres, garantir leur scolarisation, au moins jusqu'au terme de l'année scolaire 2023-2024, et assurer leur bien-être dans une situation aussi précaire ?
- 5) La Municipalité s'est-elle enquis de l'état de santé des habitant-e-s de la Borde 47 ? Est-elle soucieuse des impacts d'une telle expulsion pour des personnes dont la mise à la rue pourrait avoir des impacts négatifs sur sa santé ?
- 6) Quelles conséquences l'expulsion des habitant-e-s de la Borde 47 aura-t-il sur l'évolution du sans-abrisme à Lausanne ? La Municipalité ne craint-elle pas une forte croissance du nombre de personnes refusées dans ses lieux d'hébergement d'urgence, malgré le nouveau dispositif ?

Pierre Conscience (EàG Lausanne)

Romane Benvenuti (Vert-e-s & Jeunes vert-

e-s)



Romane Benvenuti



Gaëlle Kovalic